

COMMUNE DE L'HÔPITAL DU GROSBOIS



03 81 59 27 90

mairie.hopital-du-grosbois@wanadoo.fr

<http://www.lhopitaldugrosbois.fr>

Réunion du Conseil Municipal Compte rendu de la séance du 02 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux mai à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée le 26 avril 2024.

Tous les membres du Conseil sont présents.

Secrétaire de séance : Jean FOURQUIER

Le compte-rendu de la séance du jeudi 04 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

1/ Urbanisme :

- DP 025 305 24 N0010 : M. Christian LOCATELLI (1 rue des Quatre Vents), construction d'une piscine ;
- DP 025 305 24 N0009 : M. Jean-Michel MANGANONI (3 rue des Quatre Vents), Remplacements des fenêtres, portes et volets ;
- PA 025 305 24 N0001 : M. Christophe-Louis MELE (rue des Grandes Pièces), aménagement d'un lotissement (en attente de validation du règlement).

Avis favorable du Conseil à l'unanimité pour ces demandes.

2/ Inauguration « CUSENIER » du 4 mai, préparation :

- À partir de 10 h 30 : accueil des autorités ;
Dévoilage de la plaque « Le CUSENIER »
Coupure du ruban
Visite du CUSENIER et de la chaufferie à organiser par groupe avec un élu
Discours dans l'ordre protocolaire
Vin d'honneur
- Ouverture d'un Livre d'Or et d'une Boîte à Idées (pour l'aménagement du parc MOUROT) à mettre à disposition du public.

3/ Questions diverses :

- La belle saison revient avec la relance des tondeuses et autres travaux de bricolages. Aussi, et comme il est rappelé chaque année dans ces périodes-là, les règles de savoir vivre ensemble s'appliquent :

Rappel horaires bruits :

(ARRETE N°2005 1904 01841 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs) :

- du **lundi** au **vendredi** : **08 h 30 à 12 h 00 - 14h 00 à 19 h 30**
- le **samedi** : **09 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 19 h 30**
- les **dimanche et jours fériés** : **10 h 00 à 12 h 00.**

- Il est également rappelé de respecter la vitesse au volant dans le Village.
- Déjections canines ; rappel de la Loi :

"Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal". A noter que l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Secrétaire de séance,

Jean FOURQUIER



Le Maire

GRENIER Jean-Claude

